

PROCÈS-VERBAL

Séance du 12 mars 2025

Le mercredi 12 mars 2025 à 17h00 dans la salle du conseil, les membres du Conseil Municipal convoqués le 06 mars 2025, se sont réunis sous la présidence de Guy FLOIRAC.

Secrétaire de la séance : Françoise LAVAUD

Présents : Guy FLOIRAC, Denis GAILLET, Françoise LAVAUD, Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL, Jean-Pierre BAULT, Pierre CIRCAL, Francis FOLLET

Représentés : Martine BOURNET représentée par Françoise LAVAUD, Laurent WIRTH représenté par Guy FLOIRAC, Catherine TOUTIN représentée par Guy FLOIRAC

Absents et excusés :

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du précédent procès-verbal
- Délibération : Autorisation d'engagement de dépenses / cadeau agent
- Délibération : Mise à disposition des ouvrages - Service assainissement
- Délibération : Transfert du résultat de l'exercice 2024 du budget assainissement au SMECMVD
- PLUi-H : point sur le retour des administrés
- Vitesse D23 : retour rendez-vous SDAIL
- Divers

Ouverture de la séance à 17h15.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025 a été validé à l'unanimité.

Délibérations de la séance

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES / CADEAU AGENT (N° DE _2025_02)

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

Reprise de la délibération de 2019, actant 40€ / année de service soit 700€ pour la secrétaire de mairie partant à la retraite. L'imputation budgétaire utilisée pour la facturation du cadeau doit également être modifiée.

Délibération retirée suite erreur matérielle.

MISE A DISPOSITION DES OUVRAGES DU SERVICE ASSAINISSEMENT (N° DE _2025_03)

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

La commune ne sera plus propriétaire des équipements (pompes de relevage, canalisations, etc) et sera dégagée de toute responsabilité en cas de dommages. Les travaux incomberont dorénavant au SMECMVD.

TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU SMECMVD (N° DE _2025_04)

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

Après le vote du CFU 2024 du budget Assainissement, le résultat qui est excédentaire sera transféré au SMECMVD. Ce transfert sera partiel : la taxe Agence Eau Adour Garonne sera payée cette année par la commune car les recettes de cette redevance facturée aux administrés ont été perçues par celle-ci.

Après réunion en date du 22 mars 2025 avec Madame Corniot, Conseillère aux Décideurs Locaux du Service Gestion Comptable de Saint-Céré, il a été convenu que cette délibération ne sera prise qu'après le vote du CFU 2024. Celle-ci n'est donc pas prise pendant la séance 12 mars 2025.

PLUi-H : point sur le retour des administrés

Lecture des requêtes des administrés de Creysse, ainsi que des réponses du Commissaire Enquêteur et du service technique de Cauvaldor.

Vitesse D23 : retour rendez-vous SDAIL

Retour du rendez-vous de février avec le SDAIL au sujet de la vitesse sur la D23 et à l'entrée du bourg. Nous attendons leur étude et estimation du coût des travaux à réaliser.

Divers

✓ Dates Budget

Réunion de préparation avec les Adjointes : mercredi 19 mars à 10h00

Réunion de préparation avec Mme Corniot : vendredi 21 mars à 14h00

Réunion de préparation avec le Conseil Municipal : vendredi 28 mars à 18h00

Séance vote du CFU et BP : vendredi 11 avril à 17h30

✓ Toiture église

L'entreprise LAFON va nous envoyer un estimatif du coût de rénovation de la toiture de l'Église, ainsi que du démoussage de la Halle et de réfection de celle de la Bascule.

✓ Cimetière

Les réunions de la commission de travail avancent sur le projet d'aménagement de l'extension.

La séance a été levée à 19h30.

Guy FLOIRAC
Président de séance



Françoise LAVAUD
Secrétaire de séance